



Publié le 28 mai 2019 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Awards

Article authored by Catherine Nommick and published in the May 2019 Edition of Legal Era Magazine. Establishing a presence in or breaking into a foreign market cannot be done overnight as it can represent a real risk for any company that is not adequately prepared or that has not chosen the legal structure or approach best suited for its expansion project and the target market. Read the article



Nous sommes heureux d'annoncer que notre Cabinet a reçu deux prix au mois d'avril 2019 de la plateforme Mondaq, l'un des principaux fournisseurs mondiaux de contenus et de conseils en ligne :

-Prix du « **Contributor Most Read in France** »

-Prix du « **Contributor With Most Popular Article In France** » pour l'article de [Sara Bellahouel](#) intitulé [Uber : les chauffeurs sont des salariés selon la Cour d'appel de Paris !](#)

Chaque mois, la plateforme [Mondaq](#) publie des centaines d'articles rédigés par des contributeurs de plus de 80 pays à travers le monde et analyse ses différents journaux d'événements afin de déterminer quels contributeurs ont connu le plus grand nombre de visites et quels articles ont été les plus consultés au cours du mois écoulé.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à



eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.